



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2024-016

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

MODIFICATION N°1 DU LOT 2 REVETEMENTS QUALITATIFS / PLANTATIONS / MOBILIERS DU MARCHÉ
2235 TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE BELLEVUE CŒUR DE VILLE -
QUARTIER BELLEVUE

Pour la passation de la modification n°1 du lot 2 revêtements qualitatifs / plantations / mobiliers du marché n°2235 de travaux de requalification des espaces publics de Bellevue cœur de Ville – quartier de Bellevue.

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la Ville de Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes Ville de Chambéry / Cristal Habitat, a conclu le 19 décembre 2022 un marché de travaux revêtements qualitatifs / plantations / mobiliers dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics de Bellevue cœur de Ville – quartier de Bellevue avec le groupement momentané d'entreprises GONTHIER ESPACES VERTS / SOLS SAVOIE.

Considérant que le montant initial affermi du marché pour la partie Ville de Chambéry est de 774 078,97 € HT réparti comme suit :

- Tranche ferme : 774 078,97 € HT

Considérant que la présente modification de marché a pour objet :

- Des prestations complémentaires (prix nouveaux) : la fourniture et pose de pierres de Grésy scellées en bordure d'escalier et la fourniture et pose de garde-corps à barreaudage vertical sur muret.
- Des variations significatives de quantités pour les cheminements piétons en revêtement stabilisé, les marches granit de l'escalier de la montée Valérieux, le cheminement piéton entre le boulevard de Bellevue et la rue Lucien Chiron, les bordures granit récupérées et les plots béton.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La passation de la modification de marché n°1 relative au lot 2 de travaux revêtements qualitatifs / plantations / mobiliers du marché n°2235 travaux de requalification des espaces publics de Bellevue cœur de Ville – quartier de Bellevue conclue,

Entre la Ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P. 11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

Et le groupement d'entreprises

GONTHIER ESPACES VERTS / SOLS SAVOIE, 12 rue Daniel Rops - 73160 COGNIN

Pour un montant HT de 53 531 € soit une plus-value de 6,92 % par rapport au montant du marché initial affermi (tranche ferme) pour la partie Ville de Chambéry.

ARTICLE 2° :

Il est fait approbation des termes de la présente modification de marché n°1.

ARTICLE 3°:

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent."

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 5 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Marchés

Numéro attribué à l'acte : DDM-2024-016

Objet de l'acte : MODIFICATION N° 1 DU LOT 2 REVETEMENTS QUALITATIFS /
PLANTATIONS / MOBILIERS DU MARCHE 2235 TRAVAUX DE
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE BELLEVUE CŒUR DE
VILLE - QUARTIER BELLEVUE

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 26 janvier 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20240126-lmc1H30895H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30895H1

Date de transmission en Préfecture : 29 janvier 2024

Date de réception en Préfecture : 29 janvier 2024

Publication : du 30 janvier 2024 au 01 avril 2024